N° 121. Mercredi 20 Mai 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Mouterstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Voorhout* N° 12.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction, *francs de port*.

LA HAYE, 19 Mai.

Dans un moment où nous entendons des écrivains pour lesquels rien n'est sacré, invoquer à chaque instant les lois et les institutions politiques de pays étrangers, afin de s'en faire un instrument pour calomnier et détruire plus à leur aise celles de leur propre patrie, il est doublement important de réduire à leur juste valeur ces déclamations sophistiques et dangereuses, en mettant sous les yeux du lecteur hollandais les faits, tels qu'ils se passent en réalité dans ces états dont on veut à toute force nous faire considérer les lois comme plus favorables à la liberté. Plus d'une fois déjà nous avons fait connaître, par exemple, la jurisprudence française en matière de délit commis par la voie de la presse. Aucun des journaux qui, par le scandaleux et déplorable abus qu'ils en font, travaillent chez nous à porter un coup mortel à cette liberté de la presse dont ils se disent les défenseurs et les amis, n'a soufflé mot des différents arrêts prononcés par la cour d'assises de la Seine et que nous avons successivement fait connaître.

Un nouveau fait vient de se passer à Paris, que nous livrons également à l'appréciation de nos lecteurs.

La *Gazette de France* avait publié le 30 avril un article intitulé : *Politique générale*, qui donna lieu à la saisie de tous les exemplaires du journal, où il se trouvait inséré. Directement cité, il y a peu de jours, devant la cour d'assises de la Seine, le gérant de la *Gazette* [illegible] lui la responsabilité de l'article incriminé [illegible] tel qu'il a été lu à l'audience.

[illegible] Pour [illegible] Louis-Philippe depuis la révolution de juillet [illegible] avant cette catastrophe. Prince du sang [illegible] d'une fortune immense, entouré d'une nombreuse famille [illegible] une étroite amitié avec la branche aînée de sa maison, qui [illegible] une douce joie d'assurer à l'un de ses enfants le vaste patrimoine de la maison de Condé, prête à s'éteindre, et qui méditait déjà les illustres fiançailles de son premier fils avec la jeune sœur de l'héritier présomptif de la couronne, il jouissait de tous les genres de prospérités, dans un repos entouré de toutes les espérances, et voyait s'ouvrir devant lui l'avenir le plus beau.

Quel que fût l'événement, sa destinée était heureuse et grande.

Que l'enfant de son ancienne amie parvînt ou non à la virilité, il montait au trône. Il y montait [illegible] roi des Français, [illegible] plus pour payer aux difficultés sans cesse renaissantes d'une situation [illegible] pliquée, que la plus grande gloire qu'on puisse y acquérir, n'est par l'habileté qu'on montre à éviter toutes les occasions de gloire, mais pour régner sur une nation puissante et fière, et pour exercer en Europe cette haute influence qui appartient au successeur légitime de Louis XIV et de Henri IV. Dès lors, point de factions de partis, point de haines, [illegible] que de bénédictions lui était acquise, comme ainsi la plume de Châteaubriand l'a dit, point d'ennemis en Europe, il devrait que des sujets [illegible]

[illegible] fils du duc de Berry parvenait à l'âge d'homme, la position [illegible] pas moins heureuse et belle. En politique, [illegible] en Angleterre, honorait un des chefs de l'opposition, pour la contenir dans les bornes constitutionnelles autant que pour la guider, jouissant ainsi de la popularité qui s'attache à ce rôle, et, en même temps, de la considération et de la reconnaissance du gouvernement, heureux de voir un prince de la maison royale donner, par sa présence, une garantie au pouvoir, enseignant plus de gravité et moins de fougue à l'opposition.

Aux avantages de cette situation politique venait se joindre l'heureuse continuation de toutes les facilités de la vie privée. La tranquillité publique était la sauvegarde de la tranquillité personnelle. Sa vie, entourée de toutes les faveurs de la fortune, coulait tantôt active et puissante dans le mouvement des affaires, tantôt calme et heureuse dans les doux épanchements de la famille, sous les frais bocages de Neuilly. Ses nombreux enfants trouvaient naturellement des établissements princiers en Europe. L'aîné de ses fils, debout auprès du trône dont le rapprochait encore un nouveau titre, devenait pour ainsi dire le frère du jeune roi.

En échange de ces deux destinées, dont la première est si brillante, et la seconde si heureuse et si belle, qu'ont donc donné M. Thiers et M. Barrot au duc d'Orléans?

Ils lui ont donné une de ces pesantes couronnes qui vacillent et qui tombent, ou dont les pointes acérées entrent profondément dans le front qui les porte; ils l'ont fait roi d'une révolution: comme l'a dit M. de Lafayette, c'est-à-dire bien ce que c'est que d'être roi d'une révolution dans le temps où nous sommes? Si vous ne le savez pas, interrogez les craintes de ses journées et les pénibles insommies de ses nuits. Demandez tout ce que l'homme, le prince, le père de famille a souffert depuis 15 ans.

Etre roi d'une révolution, c'est craindre toujours et à toute heure que le mouvement qui vous a amené, ne vous emporte. c'est avoir au-dessus de son trône un principe suspendu comme un glaive nu, un principe homicide qui vous tuera aujourd'hui peut-être, peut-être demain, peut-être un peu plus tard, mais qui infailliblement vous tuera; c'est être, au dehors, roi sans alliés; au dedans, roi sans sujets; c'est regarder autour de soi, les cabinets s'agiter, se consulter, agir, et rester soi-même exclu des délibérations, enchaîné, immobile; c'est avoir une épée et ne pouvoir la jeter dans la balance; avoir un écusson, et, d'une main serrée par l'insolente étreinte de l'émeute, se trouver obligé de l'effacer; c'est tout prévoir et ne rien empêcher, tout faire et ne rien produire; c'est être roi sans être souverain, roi sans être roi; c'est enfin s'entendre dire qu'on règne et ne gouverne pas.

Telle est la position que la révolution de 1830 a faite au duc d'Orléans; voilà ses présents dans toute leur magnificence, tous ses titres à la gratitude de Louis-Philippe en un mot, voilà tout ce qu'elle lui a donné. Maintenant, voici ce qu'elle a pris.

Le bonheur [illegible] ami le d'abord, ce bonheur fondé sur une sécurité profonde [illegible] n'existe plus. La vie domestique de la famille d'Orléans [illegible] orage [illegible] développent à côté des fléaux, comme ces [illegible] volcaniques produisent, il n'en a pas tenu compte, on [illegible] voit bien que c'est uniquement [illegible] répondre aux observations pressantes de la critique qu'il en a fait [illegible] sommaire.

D'où vient cela? Nous ne croyons pas faire tort à M. Sue en disant qu'il a prêté ses pinceaux aux magnifiques [illegible] qui se seraient offertes d'elles-mêmes, sans avoir à rendre [illegible] au catholicisme et au clergé. Il semble dire cette partie du *Juif errant* [illegible] que, pendant le choléra, la religion n'a rien fait, et que les prêtres catholiques aient manqué à leur devoir. Quand l'auteur en parle, c'est pour les [illegible] faisant un succulent carême et maniant des crucifix d'angélique, ce qui semble singulièrement l'orthodoxie de M. Sue; puis s'évanouissant de peur chez la princesse de Saint-Dizier, à la vue de Rodin atteint de la terrible maladie, ou affichant des placards incendiaires qui poussent le peuple à commettre des égorgements, ou bien encore continuant à s'occuper de la poursuite de la succession du Juif errant, et donnant, par la bouche d'un cardinal italien, un rendez-vous mélodramatique à l'étrangleur indien, dans une rue de Berne, pour parler du grand génie de Rodin, sans doute afin que le lecteur n'oublie pas tout à fait qu'il existe. Il semble que, hors de là, le clergé n'ait rien fait à cette époque, et que l'influence de la religion ait été nulle. Faire des collations à la Lucullus, trembler de peur, rédiger des proclamations homicides, nouer des intrigues pour accaparer la fortune des héritiers du Juif errant, voilà à quoi se réduit l'action du catholicisme et des prêtres catholiques dans les scènes peu nombreuses où M. Sue les fait paraître. Il y a dans le tableau qu'il trace une lacune qui tarit une source de beauté où son pinceau aurait pu puiser, et ôte à son récit tout caractère de vérité historique; mais cette lacune était inévitable, du moment que l'esprit qui présidait à son ouvrage était un esprit contraire au christianisme.

Jamais, on peut le dire, l'intervention du christianisme n'eut plus d'à-propos et de puissance que dans les grandes calamités. Quand toutes les têtes s'abaissent, quand tous les esprits sont vaincus par la force du mal, quand l'espérance, cette dernière consolation des affligés, a cessé de mêler quelques-uns de ses rayons aux nuages qui assombrissent l'horizon, alors l'œuvre du christianisme commence là où l'œuvre de l'humanité s'est arrêtée, et sa main secourable vient soutenir les nations tremblantes, pendant qu'elles traversent les mauvais jours de leur pélerinage. M. de Châteaubriand l'a dit dans le *Génie du christianisme* : « Inventez telle douleur que vous voudrez, et soyez sûr que la religion chrétienne y a songé avant vous pour placer le remède à côté. »

C'est que la religion se souvient de son origine. Venue au milieu des plus épouvantables désastres qui aient peut-être affligé le globe que nous habitons, ses premiers regards virent l'empire romain s'écrouler sur des mœurs corrompues et des croyances détruites, comme un édifice encore imposant sous lequel des supports vermoulus viennent à manquer. Ce fut elle qui soutint le genre humain pendant cette époque de confusion, de bouleversement et d'agonie, qui s'écoula entre la mort de l'ancien monde et la naissance du nouveau; ce fut elle qui, au temps des invasions du Nord, se plaça entre la civilisation et la barbarie qui se ruaient instinctivement à de grandes fiançailles, et sa bienveillante intervention put seule adoucir le choc. Pour ceux qui savent remonter à l'origine, afin de juger les choses de haut, le christianisme est le triomphe de la nature intellectuelle sur la nature matérielle, la prépondérance de l'homme moral sur l'homme physique, et c'est cela même qui le rend un si bon consolateur de toutes les afflictions, le médecin de toutes les maladies et le soutien né de toutes les misères. Parcourez l'histoire, partout vous le rencontrerez remplissant cette belle mission, qui consiste à relever la nature humaine du sein de ses ruines.

Alaric est maître de la ville éternelle avec ses hordes belliqueuses. — « Je sens quelque chose en moi qui me pousse à brûler Rome, » s'écrie le barbare. Qui fera tomber la torche de sa main incendiaire et sauvera Rome vaincue? Ce sera le triomphe de la religion. Les mains pacifiques d'un évêque s'élèveront entre la civilisation renversée et la barbarie menaçante qui lève déjà le pied pour écraser sa victime, et le christianisme, élevant la force morale à sa plus haute expression, lui fera remporter sur la force matérielle sa plus belle victoire.

Voyez encore Attila qui, entraînant un monde armé à sa suite, change les royaumes en solitudes, et, marquant sa route comme un incendie par un long sillon de ruines fumantes, vient, pour consacrer son œuvre de vengeance et de destruction, frapper à la porte de Rome. Où trouver un Scipion pour répondre au défi de ce gigantesque Annibal? Qui viendra, comme Marius, étendre sa main puissante autre Rome et le déluge venu de l'Asie? Ce sera l'œuvre du christianisme. Il va payer à sa manière l'hospitalité homicide que les empereurs lui ont donnée dans le Colysée. Apercevez-vous ce vieillard qui marche, le front levé et l'œil serein, au milieu des craintes de tout un peuple? Il va au-devant du péril que les hommes armés n'ont pas osé attendre. De quel pas il s'avance vers le camp terrible des Huns! Ne craignez rien, c'est le député du christianisme auprès de la barbarie. Ce chétif vieillard devient le protecteur du Capitole et le seul rempart de la ville éternelle. La force matérielle qui réside dans Attila s'humiliera devant la force morale que le christianisme a placée dans son ambassadeur, et voici que le fléau de Dieu s'arrête devant l'homme de Dieu.

Feuilletez les archives des siècles; les lieux, les événements, les personnages changent; la mission du christianisme ne change pas; et comment changerait-elle, puisqu'il est toujours foi, espérance et amour? C'est dans les jours de deuil que sa puissance se révèle, et les misères humaines sont comme un piédestal qui rehausse sa grandeur. Jetez les yeux sur Marseille, l'antique reine de la France méridionale, dans ses jours néfastes où elle fut visitée par une affreuse calamité. Là, le fléau n'était point personnifié dans un homme, il ne se nommait ni Attila, ni Alaric; mais, plus terrible encore, il frappait des coups plus multipliés et plus sûrs. Quand tout le monde fuyait ou tremblait devant la peste, qui donc se présenta pour lui disputer l'empire de la ville? Qui demanda à vivre en tiers avec la désolation et la mort? C'était le droit du christianisme, et on sait s'il le réclama. Ne rappelons point ces miracles d'héroïsme qui vivent dans toutes les mémoires, et ne déroulons point cette belle épopée chrétienne qui se résume tout entière dans le nom de Belsunce; mais répétons seulement, avec la postérité reconnaissante, que l'immensité de la charité surpassa la grandeur du mal, et que dans ce duel entre le plus horrible des fléaux et un évêque, le champ de bataille demeura à la religion.

En présence du choléra, il allait se passer quelque chose de pareil. Certes le gouvernement d'alors ne fit rien pour mettre le christianisme en possession de son rôle. Nul recours aux prêtres, nul appel à la religion qui lève ses mains pleines de supplications vers le ciel et les rabaisse pleines de miséricordes vers la terre; rien qui pût faire perdre aux hommes qui tenaient alors le pouvoir leurs droits au titre de gouvernement athée, cet idéal politique qu'on réalisait après l'avoir préconisé pendant si longtemps. Mais la religion n'attendit pas qu'on l'invitât à remplir sa mission

En outre il a été fait des distributions extraordinaires de soupe et de pain.

La commission, qui était composée de MM. van der Kemp, de Brauw, van der Oudermeulen, Taets van Amerongen, Beynen, Mond, Tollus et Polak Daniels, s'est acquittée avec dévouement de la tâche difficile qui lui était imposée. De toutes parts elle a reçu des marques de la plus vive reconnaissance. Il en est de même du secrétaire de la commission, M. W. Franken, qui, par ses connaissances administratives, a seul surveillé, avec une sollicitude digne de tout éloge, l'enregistrement et la distribution des bons, et la commission a vivement recommandé M. Franken à la bienveillance de MM. le bourgmestre et échevins de la ville, qui lui ont aussi fait connaître leur entière satisfaction.

Les dépenses extraordinaires que la disette des pommes de terre a occasionnées à notre ville, ne s'élèvent pas à moins de 68,000 florins; espérons que la récolte prochaine la dispensera d'aussi énormes sacrifices.

L'état politique de l'Italie donne toujours de sérieuses inquiétudes. Voici ce que nous apprend une correspondance publiée par un journal de Marseille :

« La cour de Rome a insisté auprès du gouvernement toscan pour obtenir l'extradition de plusieurs Romagnols qui s'étaient réfugiés dernièrement en Toscane. Le grand duc, se rappelant l'indignation qu'excita l'extradition de Renzi, a préféré intimer à ces compromis politiques l'ordre de quitter la Toscane, afin de n'être pas obligé de les livrer aux autorités pontificales. Plusieurs de ces émigrés viennent d'arriver à Marseille avec le paquebot français qui apporte la correspondance de Malte et d'Italie.

» La fermentation a augmenté ces jours-ci à Bologne, en Romagne et dans toute la Toscane, à cause des nouvelles du Piémont.

» Les mesures militaires extraordinaires continuent en Lombardie; on ravitaille les places fortes et on augmente toutes les garnisons. »

Une feuille parisienne a annoncé que le prince Czartoryski venait de contracter un emprunt de cent millions; voici quelques nouveaux renseignements parfaitement exacts sur cette transaction financière du prince polonais.

Une partie de cet emprunt a été soumissionnée par des maisons de banque de Paris et de Londres au taux de 50 p. c., sous le nom de l'*emprunt de la caisse polonaise*. Le directeur de la compagnie est M. Bosset, de Nantes, et le sous-directeur M. Casimir, des frères Bernard, fils de la sœur de Casimir Delavigne. Beaucoup de légitimistes et d'israélites sont entrés dans cette affaire. Le parti légitimiste est représenté dans le conseil de surveillance par M. le comte Fayolle et de Coëslogon et par M. le comte d'Harcourt; ce dernier a accepté la présidence du conseil.

M. Crémieux représente les israélites. MM. Auguste Billard, Germain Sarrut et Corali ont consenti à faire partie du comité, mais en exigeant certaines conditions favorables au parti démocratique. On parle d'engagements positifs et écrits, réclamés par l'ex-rédacteur-en-chef du journal la *Tribune* et par ses amis.

Les journaux de Lisbonne que nous recevons par le dernier courrier, vont jusqu'au 6 courant. La rébellion de la province de Minho est terminée; il ne reste plus que quelques bandes insignifiantes de séditieux qui sont vivement poursuivies. La chambre des représentants a terminé la discussion du budget; elle a adopté celui que le gouvernement a présenté.

[redacted] le brigadier Ruom, don José Ramon, don Joaquin Fabes, don B. Manuel Lopez, membre de la junte de Vigo, don Pedro Rodriguez Terrazo, don A. S. Martin et don Agustin de Deos, de la junte de Santiago, le commandant don Manuel Rivata et un grand nombre d'officiers et de bourgeois.

Un fait très-grave et qui ne saurait passer inaperçu, a été signalé hier à la chambre des pairs de France, par M. le marquis de Boissy. Voici ce fait :

Un colonel, qui désirait vivement devenir maréchal-de-camp, n'avait pu obtenir que ses supérieurs le présentassent, et le ministre de la guerre se refusait à faire un passe-droit en sa faveur. Alors plusieurs députés allèrent trouver MM. Guizot et Duchâtel et leur déclarèrent (ce sont les termes mêmes de M. de Boissy) que le colonel dont il s'agit devait être nommé, *parce que le prix de sa nomination était promis aux prochaines élections*. A la suite de cette sommation, le conseil en délibéra, et, contre l'avis du ministre de la guerre, le colonel obtint son grade.

Le président a interrompu l'orateur en disant :

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à la chambre qu'une disposition formelle de la charte attribue au roi la nomination des officiers de terre et de mer, et qu'on ne peut discuter dans cette enceinte les titres des officiers à l'avancement qu'ils reçoivent. Je pensais, en entendant M. le marquis de Boissy, qu'il accusait seulement M. le ministre d'une violation de la loi, et alors il eût été dans son droit; mais, je le répète, si l'on voulait ici discuter les titres d'un officier à l'avancement, je crois que cela serait inconstitutionnel.

Affaires d'Angleterre.

Nous avons publié hier l'adoption définitive des lois sur les céréales. La dernière séance a été fort animée. Le plus brillant orateur du parti protectionniste a voulu frapper un dernier coup, moins contre le projet ministériel que contre sir Robert Peel qui, depuis qu'il a abandonné les principes de ce parti, est devenu le point de mire des attaques de ses chefs et surtout de M. d'Israeli.

Cet orateur, après avoir, dans la première partie de son discours, traité à fond la question qui allait se vider, et résumé tous les arguments qui ont été produits à satiété contre l'abolition du système protecteur, a appelé à son aide toutes les ressources de son esprit railleur et a cherché à accabler sir Robert Peel sous le poids de ses sarcasmes remplis d'amertume.

Le très-honorable baronnet, a-t-il dit, n'est qu'un marchand d'idées qui trafique avec l'intelligence des autres. Sa vie tout entière n'a été qu'une suite de larcins gras et petits; une *clause d'appropriation*. Le très-honorable baronnet dit qu'il ne se sent pas humilié des accusations dirigées contre lui; fort bien; mais l'humiliation dépend beaucoup de l'organisation de l'animal. Mais s'il n'éprouve pas d'humiliation, le pays en éprouve pour lui. Ce plan, que le grand homme d'état s'attribue, il n'est pas même à lui; c'est le plan d'Hopkins, un rêve creux, un pédant ridicule, et voilà les inspirations auxquelles obéit le successeur de Burleigh, des Walsingham, des Walpole, des Chatam et des Canning. Oserait-il, cet homme si présomptueux, faire un appel au peuple pour lui soumettre ses projets absurdes? Ah! si cet appel avait lieu, il aurait pour résultat de chasser des bancs ministériels ces revendeurs tyranniques, ces colporteurs politiques, dont la maxime a toujours été d'acheter leurs partisans sur les marchés les moins chers pour les offrir en vente sur les marchés les plus chers.

Lord John Russell a cru devoir prendre la parole après M. d'Israeli pour faire remarquer qu'il ne s'agissait pas d'émettre un vote de censure contre le cabinet et contre son chef, mais bien de voter la troisième lecture du bill des céréales, et tout en rendant hommage au talent avec lequel cet orateur avait jeté à pleines mains l'invective et le sarcasme contre sir Robert Peel, il a démontré que les arguments développés par M. d'Israeli à l'appui du maintien de la législation actuelle sur les céréales [redacted]

Le chef du parti whig a fait remarquer en passant qu'il y a dans le parti conservateur qui est arrivé au pouvoir en 1841, un vice radical qui tôt ou tard amènera sa dissolution. Sa discipline est admirable, ses mouvements, quant à ce qui regarde les élections, étaient parfaitement organisés: ils étaient : *bene nati, bene vestiti, mediocriter docti* (bien nés, bien vêtus, médiocrement instruits), mais il leur manquait un grand objet pour but de leurs efforts. Il leur manquait cette union qui aurait régné dans leurs rangs s'ils avaient eu le bien public pour objet.

Voici le discours prononcé par sir Robert Peel à la fin de la séance de la chambre des communes :

« Il y a déjà plus de trois mois que nous avons présenté à la chambre la mesure sur laquelle elle va se prononcer définitivement. Quand je considère les longues discussions auxquelles cette mesure a donné lieu, la juste impatience qu'éprouve le peuple de la voir arriver à une solution, je croirais faire insulte à la chambre et au pays si je m'arrêtais un seul instant à répondre aux personnalités qui ont été dirigées contre moi. J'avais prévu que la ligne de politique que j'allais suivre, depuis le sentiment du devoir public m'a fait adopter, m'obligerait à de grands sacrifices personnels et que je devais m'attendre à voir interrompre d'anciennes amitiés politiques; mais j'avoue que les attaques [redacted] représentant de Shrewsbury (M. d'Israeli) étaient le moindre des dangers que je redoutais. Je dirai seulement que si l'honorable membre, après avoir passé en revue toute ma vie politique, a pensé que je méritais les épithètes qu'il m'a prodiguées, je trouve surprenant qu'en 1841 l'honorable membre ait cru pouvoir me promettre son concours et consentir même à partager avec moi les chances du pouvoir.

J'ai exposé plus d'une fois les motifs qui m'ont engagé à présenter le projet actuel. L'honorable représentant du Dorsetshire vous a dit qu'il était prêt à voter la suspension des lois des céréales pour l'Irlande; je ne sais si je suis dans l'erreur, mais je pense que ce principe une fois admis, la conséquence naturelle est la suppression de toutes les restrictions sur le commerce des denrées alimentaires. Tel est le principe que j'ai adopté lorsque la situation de l'Irlande a appelé l'attention du gouvernement et lorsque je compris que c'était contre le vœu de ceux qui m'appuyaient que je devais réaliser mes vues, je fis ce que font ordinairement les hommes publics lorsqu'ils ne peuvent faire triompher leurs vues. J'offris ma démission et je laissai à d'autres le devoir de proposer des mesures que je ne pouvais proposer moi même. J'avais compris alors que si les lois sur les céréales étaient une fois suspendues, on ne pourrait plus les rétablir sans danger et que la marche la plus sage à suivre était [redacted] tion graduelle des droits sur les grains. Comme le noble lord (John Russell) l'a dit, j'étais d'accord avec M. Huskisson en 1825 et 1826 pour la révision de la législation des céréales comme aussi de la législation commerciale en général. En 1842 j'ai proposé une nouvelle révision de cette législation et je demanderai si en 1841 les circonstances pouvaient donner lieu de croire qu'aucune modification ne devait être apportée à cette législation (de toutes parts sur les bancs des protectionnistes oui! oui!) Alors vous avez été aussi coupables que moi, continue l'orateur en se tournant vers cette partie de l'assemblée, puisque vous avez approuvé toutes les mesures que j'ai proposées sur ce sujet (bruyants applaudissements). Si vous deviez combattre la politique que je voulais suivre et que j'avais annoncée en 1841, c'était alors que vous deviez la combattre. Pourquoi n'avez vous pas attaqué les mesures relatives à la [redacted] sur le bétail et sur d'autres articles de consommation? Ces mesures passèrent sans être combattues par le parti qui fait une si vive opposition contre le projet actuel. Ces mesures n'indiquaient-elles pas la conduite que je comptais suivre, et toutes les fois qu'on me demandait, à cette époque, ce que j'avais l'intention de faire au sujet des céréales, n'ai-je pas toujours répondu que bien que décidé pour le moment à ne pas modifier la législation sur cet objet, si les circonstances rendaient une modification nécessaire, je devrais me soumettre aux circonstances. Eh bien, aujourd'hui ces circonstances sont arrivées, et il ne s'agissait plus que de savoir quel était le meilleur mode à suivre, ou de modifier la législation sur les céréales ou de l'abroger tout-à-fait dans un délai raisonnable. Ce dernier parti m'a paru le plus convenable dans l'intérêt de l'agriculture; car, en admettant qu'on pût maintenir le système protecteur il aurait fallu en venir à l'abolir, tôt ou tard et dans des circonstances moins opportunes peut-être que celles qui s'offrent aujourd'hui.

On a dit que si j'avais voulu maintenir la législation des céréales, je pouvais le faire et que j'aurais trouvé sur ce point une grande majorité dans cette chambre. Il est possible qu'il en eût été ainsi, mais on ne songe pas aux incommensurables difficultés qui auraient surgi si le gouvernement s'était arrêté à ce parti. Pour moi, après les longs débats auxquels a donné lieu cette question, je suis plus convaincu que jamais que le système que [redacted] une grande agitation dans le pays et que le vœu général était qu'il fût repoussé. Il me permettra de ne pas partager son opinion sur ce point. Il y a tout au moins une grande exagération dans cette assertion et je puis dire, au contraire, que la plus grande partie de la population appelle de tous ses vœux le moment où il sera devenu loi de l'état.

L'orateur compare l'état de prospérité dont l'Angleterre jouit depuis que le système protecteur a été en partie aboli avec la période pendant laquelle ce système a régné dans toute sa force. Depuis 3 ans, dit le ministre, n'y a-t-il pas eu une amélioration matérielle dans le sort des classes pauvres, dans la situation des manufactures; l'esprit de sédition qui ne se manifestait que trop souvent aux époques antérieures, ne s'est-il pas complétement calmé, que peu importe à quelles causes sont dus ces heureux résultats; ce soit au tarif ou à l'abondance des récoltes: ils existent et on ne saurait les nier. Quelques honorables membres ont dit que c'était au développement des travaux de chemins de fer qu'il fallait les attribuer, mais

---

se souvient de la situation du catholicisme et du clergé catholique, à cette époque, dans notre pays et surtout dans la province diocèse du royaume, où le fléau sévissait avec plus d'intensité que partout ailleurs. Les longues persécutions accumulées contre le clergé pendant la Restauration par suite de la fausse position où on l'avait placé en lui donnant, au lieu de liberté dont il avait besoin, une protection souvent malheureuse, quoique bienveillante et animée de bonnes intentions, avaient porté leurs fruits. Le sac de l'archevêché coïncidait le 29 juillet 1830 avec le sac des Tuileries, et des émeutiers aux mains sanglantes allèrent chercher M. de Quélen jusqu'à Conflans pour le mettre à mort.

Depuis ce moment, les manifestations et les actes les plus hostiles s'étaient succédé. L'église de Sainte-Geneviève avait été enlevée au culte. On avait vu le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'occasion du service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le duc de Berry, et le second pillage et la destruction de l'archevêché. Conflans avait été pillé et dévasté, la croix du Christ avait été renversée du faîte des églises. Comme le disait douloureusement M. de Quélen, dans un de ses mandements : « Le signe du Christ était effacé du front de la reine des cités. » Le premier pasteur de [redacted] de Paris était réduit à se cacher comme un malfaiteur, et à changer souvent d'asile pour échapper aux attentats dirigés contre sa personne.

Pour bien faire une idée exacte de cette situation du catholicisme et du clergé, il faut avoir assisté à la discussion du budget ecclésiastique dans l'année qui précéda celle du choléra. Il nous souvient encore de ce jour de tumulte et d'orage. Les stoïques députés de 1830 faisaient comparaître à leur barre [redacted] de la milice ecclésiastique; et chaque fois qu'il s'agissait de [redacted] le pain de notre religion nationale, c'étaient des scrupules d'économie [redacted], surtout de la part d'une chambre qui donnait à la police [redacted] qui comptait par millions ce qu'elle donnait au juste-milieu. [redacted] avaient comparu en tête, après eux les évêques, puis les simples [redacted] les sarcasmes pleuvaient à chaque vote; c'était un martyre [redacted] le budget, et la tribune d'une chambre française et chrétienne ne ressemblait pas mal au tribunal du haut duquel Julien, de païenne mémoire, [redacted] persiflait les chrétiens. Il n'y avait pas si mince orateur de bourg qui n'eût en portefeuille sa mince épigramme voltairienne, un sarcasme à effet, son coup de patte législatif.

Quand chaque ministre du christianisme eut passé par le scrutin et par les voyes, arriva le tour des chanoines. Alors un député s'élança à la tribune, le front radieux de la gloire qu'il allait acquérir, et de cet air qui semble dire à l'auditoire : « Ça, qu'on m'écoute, je vais être cruellement [redacted] l'on écouta le député, et il dit : « A quoi bon les chanoines? » [redacted] « A quoi bon les mauvaises herbes? à quoi bon les [redacted] à quoi bon les feuilletons-romans? » La chambre, qui aurait pu [redacted] entendre cette saillie philosophique, et l'on devait [redacted] ne l'entendait pas malheureusement

tuer les chanoines, on s'en consolerait en leur ôtant la faculté de recruter leurs rangs. *A quoi bon les chanoines?* répétaient les grands esprits de la chambre en riant de leur plus gros rire; ils eussent dit : « *A quoi bon le christianisme?* » s'ils eussent osé, car sa suppression eût laissé une place vacante à la grande table du budget, et l'on eût grossi la part de la police au grand avantage de la morale et du pays et un peu du juste-milieu. Témoin muet de cette scène, je me disais : « Patience, le christianisme répondra. » Le choléra vint lui offrir l'occasion de cette réponse; vous savez si le christianisme la saisit.

Oh! que j'ai souvent désiré, depuis, me retrouver avec le fier député pour savoir ce qu'il pensait de la réplique! Jadis aussi, les sceptiques demandaient du temps de la Régence : A quoi bon les capucins? Survint la peste du Midi, et les capucins répondirent à leur manière : ils moururent tous à la peine; pas un n'en réchappa, et la charité eut ses Thermopyles. Nos beaux esprits ont quelque raison de le dire, les chanoines, et les prêtres catholiques sont quelque peu capucins. Bons à servir l'humanité, bons à la consoler, bons à mourir pour elle, voilà tout le mérite des simples champions du christianisme. Les esprits forts de la chambre qui parlaient d'or et faisaient de si belles épigrammes, avaient de tout autres devoirs sans doute, car lorsque le danger arriva, on trouva le clergé dans les hôpitaux, et le parlement sur le grand chemin.

Dès que le fléau fut dans Paris, M. de Quélen rompit son ban et reparut. Il pensait, comme Fénelon, que les évêques aussi ont leurs jours de bataille, et il n'était pas homme à manquer au rendez-vous du péril. Il avait prédit dans ses mandements « l'inondation de ce fleuve de mort, dont les gardes les plus vigilantes et les plus sévères précautions ne sauraient arrêter le cours, » et il ajoutait, dans une lettre pastorale du 20 septembre 1831, adressée au clergé de son diocèse : « Le moment n'est pas éloigné où la vertu commune ne suffira plus, et où il faudra l'héroïsme du dévouement. » Sa parole était ainsi engagée d'avance, il vint la tenir au milieu du danger.

Les passions l'avaient condamné à la retraite, mais l'heure était venue pour lui d'exercer, contre les passions humaines, les sublimes représailles de la croix. Tandis que tant d'âmes faibles et pusillanimes se faisaient des inaccessibles refuges gardés par l'égoïsme et verrouillés par la peur, M. de Quélen sortit de sa retraite. C'est à l'Hôtel-Dieu que le fléau sévit le plus cruellement, c'est là qu'est sa place, celle-là il ne la cédera à personne, n'essayez pas de la lui disputer. Pour la première fois, depuis plus d'un an, il paraissait en public, c'était le 2 avril 1832; son diocèse, qui l'avait perdu, le retrouvait sur le champ des douleurs. Le peuple venait de jeter à l'eau deux sergents de ville qu'il croyait complices des prétendus empoisonneurs lorsque M. de Quélen arriva à l'Hôtel-Dieu. Ce danger de plus ne put arrêter son zèle; nouveau Charles de Borromée, il franchit le seuil de l'hospice, visite toutes les salles, s'arrête auprès des lits, apprend avec bonheur que la plupart des malades ont pu recevoir les secours de la religion. Il avait, dès le premier jour [redacted] déclara, mais dix mille francs à la disposition de la caisse de secours, il y ajouta mille francs en sortant de l'Hôtel-Dieu, pour remplacer les vêtements des cholériques, qu'on brûlait à leur entrée dans l'hôpital. Dépouillé, pillé, ruiné, il ne comptait que sur ses ressources, il ne calculait que les besoins qui étaient immenses.

Tout le clergé de Paris suit la noble initiative de son archevêque. A sa voix, l'abbé Garnier, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, [redacted] pour recevoir les cholériques, [redacted] élèves pour servir d'infirmiers. M. de Quélen met en même temps à la disposition de l'autorité sa maison de Conflans pour en faire un hôpital ou une infirmerie de convalescence; de sorte que ceux-là mêmes peut-être qui avaient dévasté cette maison y trouvèrent un asile. De tout côté la milice sainte répond à l'appel de son chef. Messieurs de Saint-Lazare, les professeurs et les suppléants de la faculté de théologie de Paris, des prêtres appartenant au diocèse de Paris et aux diocèses voisins, se mettent à la disposition de l'autorité (1); les religieuses Augustines, les Hospitalières, sont à leur poste. Les laïques ne font pas défaut, et un grand nombre de jeunes gens du faubourg Saint-Germain, parmi lesquels on compte MM. de Kergorlay, de Vogué et de Chateaubriand, offrent comme infirmiers ou comme visiteurs. M. de Quélen [redacted] cette véritable légion de l'armée de la charité, il parcourt tous les hôpitaux de Paris, et ses lettres pastorales communiquent à toutes les âmes la sainte contagion de la vertu. « Allez, écrivait-il aux professeurs de théologie, en les envoyant à l'hospice de la Charité, allez, la moisson est bonne, et le nombre des ouvriers est petit. » Puis, dans la lettre adressée aux curés de Paris, le 6 avril : « Nous applaudirons, leur disait-il, qu'à la suite de ces temps malheureux on puisse dire de chacun de nous ce que l'histoire rapporte de ce vénérable prêtre saint Vincent de Paul, que nous avons pris pour modèle, au milieu des factions qui se disputaient, se déchiraient et mettaient la société en péril, voué tout entier aux bonnes œuvres et au soulagement de l'humanité souffrante, il répondait à ceux qui l'interrogeaient sur son opinion : *Je suis pour Dieu et pour les pauvres.* »

Enfin, dans le mandement qui ordonnait des prières pour la cessation du fléau, mandement écrit au pied de la croix, le 18 avril, un des jours de la semaine Sainte, l'archevêque disait avec une touchante tendresse : « L'âme toute remplie des émotions que font naître ces jours si graves et solennels, nous éprouvons le besoin, en nous exhortant à la pénitence, aux prières et aux bonnes œuvres, de vous parler aussi de la sollicitude pastorale qui nous attache de plus en plus à vous, qui nous fait regarder les malheurs de chacun de nos diocésains comme s'ils nous étaient personnels, et qui vous consacre de nouveau tout ce qui nous reste de bien et de vie pour les adoucir. S'il en était quelqu'un parmi vous qui pût trouver, dans l'examen de sa propre conduite à notre égard, quelque motif de douter de ces dispositions, nous oserions lui dire comme le Joseph de l'ancienne loi : »

---

(1) Dans une lettre insérée au *Moniteur* du 30 avril 1832.

il me semble que se sont là les effets et non la cause.

C'est la prospérité existante qui a permis de porter les capitaux sur ces grandes entreprises, de développer ainsi les éléments du travail et les ressources des travailleurs. Croyez-vous en effet que si le prix du froment était à 70 sh. au lieu de 50, les capitaux auraient eu le même stimulant ?

L'orateur passe en revue plusieurs articles de subsistance dont la consommation a plus que doublé par l'effet du tarif de 1842 : il rappelle en citant les documents officiels, que le nombre des crimes a diminué dans une proportion considérable à mesure que la diminution progressive du prix des objets de consommation, résultant de la diminution des droits de douane et d'accise, apportait une amélioration notable et progressive aussi dans la condition des classes pauvres ; puis il termine ainsi :

J'ai cru devoir exposer à la chambre les motifs qui ont dirigé ma conduite dans l'adoption de la ligne politique que je suis. Quelques honorables membres m'ont accusé d'avoir agi contre les convictions de ma vie entière. Je reconnais avec franchise que j'ai défendu l'existence de la législation des céréales jusqu'au jour où j'ai cru que cette législation devait être abrogée. Mais, pour ce qui regarde les principes de la liberté de commerce, je repousse de toutes mes forces l'accusation d'inconséquence dont j'ai été l'objet, car ma vie entière donne un éclatant démenti à cette accusation. N'ai-je pas dit souvent, et à toutes les époques de ma carrière politique, que, quoiqu'on dût éviter de jeter le trouble parmi certains intérêts par une législation de classe, il fallait avoir soin d'acheter sur les marchés les plus bas pour vendre sur les plus élevés et que rien ne pouvait exempter [illegible] de charges, auxquelles les autres intérêts sont soumis tour à tour ? Je puis accepter l'accusation pour moi ni pour mes collègues d'avoir failli à la tâche que nous avons entreprise. Je ne crois pas que depuis que nous avons la direction des affaires, les grandes institutions du pays aient eu à souffrance.

[illegible] position de l'église, l'influence de la [illegible] parlement ont toujours été traitées par nous avec un respect religieux. Jamais dans notre pensée ces grands intérêts ne seront séparés des intérêts de la nation tout entière. C'est l'intérêt de la nation qui nous a décidés à présenter la mesure actuelle et nous avons la ferme confiance que la chambre la sanctionnera. »

Documents commerciaux.

La décision ci-après a été publiée à Lima sous la date du 28 juillet 1845 :

» Le président,

» Prenant en considération la position exceptionnelle du département de Moquehua et la détresse de ses distilleries d'eaux-de-vie, conséquences des calamités ressenties par son agriculture lors de la guerre, ainsi que les grands sacrifices de tous genres qu'il s'est imposés pour établir l'empire de la constitution et des lois :

» A décidé ce qui suit :

» Les eaux-de-vie étrangères qui seront expédiées en transit par les douanes du département de Moquehua paieront les » droits inscrits en l'art. 71 du règlement de commerce sur les » eaux-de-vie [illegible] du » Pérou. »

Nota. Les droits auxquels il s'agit sont fixés comme suit :

Eaux-de-vie à	de 25 degrés	les douze bouteilles de capacité ordinaire.	2 piastres 4 réaux (133 fr. 76 c. l'hect.)
	de 21 degrés ou plus	id.	5 piast. (267 fr. 42 c. l'hect.)

Antérieurement les eaux-de-vie payaient, pour droit de transit, 4 p. 0/0 de la valeur.

Le gouvernement badois et la chambre des représentants.

(Extrait du *Portefeuille*.)

La session est ouverte dans le grand-duché de Bade, et la lutte paraît devoir être très-vive entre le gouvernement et l'opposition. La dernière chambre [illegible] a déjà montré si hostile, qu'elle a dû être dissoute après la motion du député Zittel, relative à la liberté illimitée de conscience. Le gouvernement [illegible] à la chambre contre des tendances purement personnelles, ou des querelles d'ambition ; il se mêle [illegible] des élevées, et de grands intérêts y sont en jeu.

L'opposition, en effet, n'est pas seulement *anti-administrative* ; elle ne combat point pour remplacer le ministère : elle est réformiste, et malheureusement elle touche presque au radicalisme ; elle veut, en un mot, forcer le gouvernement à adopter, à l'extérieur, une politique dans laquelle il ne veut ni ne peut même s'engager. L'opposition est dirigée contre la diète de Francfort, contre l'Autriche et contre la Prusse.

On peut formuler ainsi l'attitude respective de l'opposition et du gouvernement. L'opposition dit : « Résistez à la diète, proclamez la liberté de la presse, la liberté de conscience, adoptez le jury et la publicité des états judiciaires, et nous serons avec vous. Tel est, en effet, le but de la motion faite par M. Peter en faveur de la presse, le lendemain de la réouverture de la chambre.

Mais, répond le gouvernement, nous sommes liés par des traités à la diète.

— Ces traités sont nuls, riposte l'opposition. Ils vous ont été extorqués, ils sont contre le pacte fondamental de la diète. Toutes les lois, à partir de 1819, décrétées par la diète, sont regardées par les chambres constitutionnelles comme nulles et non avenues. (La motion de M. Peter tend à l'abrogation de tous les traités de la diète depuis 1819.)

— Mais, répond le gouvernement, la diète nous déclarera la guerre ; l'Autriche et la Prusse, et au besoin la Russie, nous écraseront. Nous ne pouvons, nous ne devons pas compter sur la France.

— Qu'a cela ne tienne, répond à son tour l'opposition. Vous savez très-bien que, ni l'Autriche, ni la Prusse n'oseraient vous attaquer ; vous savez également que toute l'Allemagne se lèverait pour nous ; vous savez même que les Prussiens viendraient se mettre de notre bord. Vous ne voulez pas nous accorder ces libertés, parce que vous êtes de compte à demi avec la diète, parce que vous n'êtes pas constitutionnels, parce que vous êtes les amis et les protégés du prince Metternich. Va donc pour la guerre ;

— Ah, s'écrie le gouvernement en montant sur la tribune, vous nous menacez d'une révolution ?

— Eh ! répond M. Welker, chef de l'opposition, cela s'est vu ! Faites la guerre à la diète ou nous vous la ferons à vous à outrance, car le pays est pour nous ! »

Voilà en peu de lignes la situation normale de la chambre et du gouvernement badois.

Cette situation a un peu changé de face depuis la dernière dissolution. Le gouvernement, voyant les élections tourner contre lui, [illegible] des évêques catholiques, a jugé à propos de [illegible] personnes, en appelant M. Beck au ministère. M. Beck, c'est le M. Duvernois badois.

Ce député est à la tête d'un petit groupe qui d'ordinaire a donné l'appoint à la majorité de l'opposition. Après quelques concessions de forme, telles que l'ordonnance relative aux néo-catholiques, et un projet de loi sur la juridiction criminelle, ce groupe votera et vote déjà avec le ministère.

Malheureusement l'opposition radicale, en perdant le parti Beck, a gagné dans les élections non seulement à peu près le nombre des voix qui lui ont fait défaut, mais encore elle a pu s'adjoindre de jeunes talents vigoureux, frais émoulus, qui monteront à la brèche pour livrer bataille, ne fût-ce que pour conquérir quelques lauriers d'éloquence !

Il est possible que l'opposition se trouve en minorité sur [illegible] question religieuse, cette grande pierre d'achoppement [illegible] qui déjà n'est plus qu'un écueil. Le [illegible] majorité sur toutes les questions politiques, [illegible] nombre de députés catholiques [illegible] dans l'affaire Zittel, s'agrégeront pour le ministère et voteront contre lui dans toutes [illegible] contre le clergé.

Nous avons des nouvelles [illegible] la chambre des députés des États de Bade, [illegible] lesquels le grand-duc choisit le président, pour toute la durée de la session. M. Mittermaier, jurisconsulte distingué et chef du centre gauche, a obtenu le plus de voix (44 sur 57 votants) ; les deux chefs de l'opposition radicale, MM. Itzstein et Welcker, ont obtenu, le premier, 36 et le second 22 voix. Les autres ministériels n'en ont eu que 23 et 21. M. Welcker a été, il y a quelques jours, en butte à une tentative de meurtre. Il revenait d'une assemblée électorale qui avait eu lieu à Schœnau, petite ville près d'Heidelberg, lorsqu'on a tiré contre lui un coup de feu qui heureusement n'a atteint que sa voiture. La justice est saisie de l'affaire, mais elle n'a pu encore mettre la main sur le coupable.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 11 mai.

La *Gazette* publie l'ordonnance suivante : En considération du mérite, des services et du dévouement connus de Pedro Maria Fernandez Villaverde, député aux cortès, je le nomme sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, place vacante par la mutation de M. Juan Felipe Martinez.

Le brick le *Nervion* qui, après avoir mis en sureté plusieurs des chefs de la dernière insurrection de Galice, s'était rendu à Gibraltar, a été réclamé par les autorités espagnoles : il est maintenant à Cadix. 13 personnes de l'équipage, y compris les officiers, sont restés à Gibraltar sous la protection de l'Angleterre. Le reste de l'équipage n'a pas quitté le brick.

Le grand-duc Constantin, de retour de son excursion en Algérie, le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, revenant de Tanger, se sont réunis à Gibraltar. Les autorités anglaises ont fêté également le prince russe et les souverains allemands. Le fils du czar et l'escadre russe devaient bientôt partir pour Cadix.

Nouvelles et faits divers.

Les nouvelles d'Oran confirment, avec de nouveaux détails, celles qu'on a [illegible] précédemment sur l'état précaire et misérable de la [illegible] ou dépôt d'Abd-el-Kader dans le Maroc, sur l'éloignement des Beni-Amer, passés désormais en grande partie au service d'Abderrhaman, et enfin sur les mesures prises par le gouvernement marocain pour obliger la deira à rentrer en Algérie, ou pour la confiner, en attendant mieux, dans la contrée inculte de la haute Malouia, où le rassemblement d'Abd-el-Kader trouvera [illegible] à subsister. Dans ce but de surveillance et d'action plus ou moins énergique, un des fils de l'empereur était allé camper près de Taza, qui est la première ville du Maroc entre Oudjda et Fez.

Les journaux [illegible] un duel au pistolet a eu lieu dans les environs de Potsdam entre le [illegible] du célèbre poète Kleist, entre M. le comte de Wartensleben, officier de la landwehr, et le lieutenant de K., attaché à l'escadron des officiers instructeurs de premier [illegible] atteint, a expiré au bout de quelques minutes. Le conseil de guerre, mandé immédiatement pour connaître du motif de la rencontre, l'a jugée inévitable, et a reconnu que le duel avait été une mesure indispensable pour laver l'honneur du défunt ; aussi la dépouille du comte de Wartensleben a-t-elle été accompagnée en grande pompe par un grand nombre d'officiers, auxquels s'était joint un cortége aux flambeaux, précédé de la musique militaire, jusqu'à la banlieue de la ville, où attendait une voiture pour le transporter dans les terres du défunt près de la ville de Brandebourg. C'est une nouvelle preuve que les préjugés sont plus forts que les lois et les préceptes du christianisme, qui tous deux assimilent le duel au meurtre. Le jeune comte de Wartensleben est généralement regretté ; il laisse une veuve et deux enfants. On assure que les deux adversaires ont toujours vécu dans la plus parfaite intimité.

A ces détails, empruntés à la *Gazette de Spener*, nous ajoutons les suivants, que publie la *Gazette universelle allemande* :

La rencontre [illegible] de Wartensleben et le lieutenant de K. [illegible] que celle à [illegible] malheureuse qu'elle a été, [illegible] propre obstination. Car, après que son adversaire eut tiré le premier coup en l'air, [illegible] déclaré que la satisfaction n'avait été complète, le comte Wartensleben [illegible] qu'il ne cesserait pas le combat que l'un des deux ne restât sur la place. La balle suivante [illegible] atteignit mortellement.

Je suis votre frère, ne craignez point, ne vous troublez pas de ce qui est arrivé, c'est par la volonté de Dieu. Il a changé en bien le mal qu'on a voulu me faire, il a conduit les choses à ce point, et il a voulu se servir encore de moi pour en sauver plusieurs. »

Il disait vrai, le pieux et noble archevêque, car toutes ses actions étaient en harmonie avec ses paroles. On le vit transporter dans ses bras des malades (2) atteints du fléau, dans un temps où l'on discutait encore sur la question de savoir si le choléra était ou n'était pas contagieux. Tant que le mal sévit, le pontife de Jésus-Christ se trouve sur ses pas pour soutenir les victimes qu'il abat, pour sauver les âmes du désespoir, et faire luire aux regards des mourants un rayon d'immortalité. Dans le cours de ces visites vraiment pastorales, et au chevet d'un de ces moribonds, il se passa une terrible scène. L'agonie était commencée, et le pieux archevêque levait sur l'agonisant ses mains pour le bénir, lorsque celui-ci, tournant vers le pasteur un visage où respiraient encore, au milieu des teintes bleuâtres de la mort, les passions de la vie, cria d'une voix formidable : « Retirez-vous de moi, je suis un des pillards de l'archevêché. » A ces mots, le front du prélat rayonna d'une tendre pitié et d'un ineffable pardon. Continuant sur la tête du moribond sa bénédiction commencée : « Mon frère, dit-il, c'est une raison de plus pour moi de me réconcilier avec vous, et de vous réconcilier avec Dieu. »

Comparez à ces scènes les scènes peintes par M. Sue, les [illegible] parvis Notre-Dame, le carrier gigantesque dépeçant en vantant l'œil [illegible] Goualeuse, que la hideuse Ciboule a abattu en lui crevant [illegible] duel à l'eau-de-vie [illegible] dernière orgie de Couche-tout-Nu, son [illegible] montreur de bêtes, les bouffonneries impies de [illegible] choléra, les plaisanteries nauséabondes de la multitude sur la voiture [illegible] spectacle de ce cadavre en putréfaction qui, sortant de sa bière [illegible] sous les pieds des chevaux qui emportent la voiture de [illegible] supériorité, même au point de vue [illegible] et dites de quel côté est la tique, de plus beau au point de vue [illegible] qu'il y a de plus grand l'esprit et de remuer le cœur, le choléra [illegible] de plus capable de frapper M. Sue, ou le choléra tel que le peint l'histoire ?

Encore n'avons-nous pas tout dit. Tandis que l'archevêque parlait de Dieu aux mourants, un grand nombre d'entre eux, avant d'entrer dans l'éternité, jetaient un regard en arrière. Des héroïques [illegible] mères agonisantes, conservant la chaleur de l'amour au milieu du froid de la mort, lui parlaient de leurs enfants orphelins demeurés sans protecteurs dans leurs berceaux abandonnés. A ces paroles, les entrailles du pieux archevêque s'émeuvent, une grande et chrétienne pensée germe dans son cœur, il étend les bras en face du lit de mort des parents consolés, et au nom du christianisme, ce père universel de tous les orphelins, il adopte leurs enfants. C'est dans le sein de l'Hôtel-Dieu même, au milieu des ravages du fléau, sur le champ de bataille de la charité, que l'œuvre réparatrice des Orphelins du choléra est fondée, cette œuvre qui, au moment où nous écrivons ces lignes (1), vient de finir après avoir tenu toutes ses promesses. Le nouveau vincent de Paul a rassuré ces mères expirantes en donnant à leurs pauvres orphelins la charité chrétienne pour mère. « Mes forces s'épuiseront, leur disait-il, avant que mon zèle et mon courage se refroidissent. »

Voilà ce que fut le christianisme au temps [illegible] ce que fut le clergé. Aussi ce fut de cette époque que data l'heureuse réaction des esprits en faveur du catholicisme, plus tard interrompue et suspendue seulement, du moins nous l'espérons, par les imprudences de quelques-uns et par les mauvaises passions des autres, auxquelles M. Sue sert d'interprète et d'auxiliaire. Il lui a convenu de jeter un voile sur toute cette partie du choléra, si honorable pour l'humanité, et de dévoiler au contraire, en l'exagérant par des détails puisés dans une imagination naturellement tournée au mélodrame, le côté hideux du fléau. Il a pensé que ce serait une belle et noble chose que de flétrir ces prêtres que l'histoire vient de nous montrer offrant leurs maisons pour hospices, et s'offrant eux-mêmes pour infirmiers, pardonnant, priant, secourant, consolant les malades, adoptant les orphelins ; et il s'est donné la joie de les représenter comme des factieux qui, par leurs placards incendiaires, excitaient le peuple au désespoir et au meurtre, comme des captateurs de testaments et des cupides, empoisonnant l'agonie de [illegible] s'emparer de sa part de succession, comme des lâches qui fuyaient à l'aspect des cholériques, comme des intrigants qui parcouraient les mansardes, non pour y soigner des malades et y secourir des pauvres, mais pour y découvrir des Rose-Pompon fringantes et hardiment décolletées, et les jeter en travers des amours des héritiers et des héritières qu'ils voulaient déposséder. Voilà ce que M. Sue a fait de l'action du christianisme, du clergé et de tous les hommes de cœur au temps du choléra ; il n'a voulu montrer que les passions honteuses et hideuses de l'humanité ; la peur, la lâcheté, la cupidité, la haine, l'intrigue, la fureur aux mains sanglantes, l'indifférence et l'abrutissement stupides, la débauche brutale et folle ; il a fermé les yeux pour ne pas voir le courage, la charité aux mains secourables, le dévouement héroïque et toutes les vertus de la pitié et du pardon. Eh bien ! il a été puni, même au point de vue de l'art, de ce tort moral qui a fermé à son talent une source de beautés littéraires admirables. On aura beau faire, un de ces actes de dévouement et de générosité sublimes qui révèlent dans notre nature le souffle du divin ouvrier, fera toujours vibrer plus sûrement le cœur de l'homme, que la peinture la plus matériellement exacte d'un cadavre en putréfaction ou d'une scène d'égorgement. L'homme sera toujours plus touché de ce qui l'élève jusqu'à Dieu que de ce qui le ravale jusqu'à la brute et jusqu'à la nature inanimée.

Que n'eût pas été la peinture du choléra dans le livre de M. Sue, si, avec son beau talent d'exposition dramatique, il avait pu peindre un tableau d'histoire, au lieu de crayonner une caricature toute noire de la méchanceté de l'esprit de parti ? Quel n'eût pas été l'intérêt de ces scènes où l'on aurait retrouvé les vertus qui honorent la France dans les grandes épreuves, où l'on aurait vu le courage de ses médecins, la charité prodigue et le dévouement personnel de tant d'hommes de cœur qui comprirent, à cette époque, que noblesse et richesse obligent dans les jours de calamité, et que les premiers rangs doivent demeurer les premiers quand il s'agit de donner l'exemple du courage en face du péril ? Il aurait dit alors comment on vit la grande armée du christianisme s'élancer pour marcher au-devant du fléau ; comment, depuis le premier jusqu'au dernier degré de la hiérarchie chrétienne, le dévouement trouva sa place, depuis l'évêque qui donnait son palais jusqu'au curé qui offrait son modeste presbytère, empressés qu'ils étaient de devenir les hôtes de la maladie et de la douleur. Il aurait dit comment les séminaires fournirent les infirmiers, comment tous se disputèrent la souffrance comme un patrimoine et le danger comme un butin.

Puis, s'il avait voulu remplir dans toute son étendue le devoir de l'historien, qui est de blâmer le mal après avoir loué le bien, d'autres couleurs seraient venues s'offrir d'elles-mêmes à son pinceau, et il aurait eu à exercer une justice sévère. Il y eut alors, en effet, à cette époque, qui déserta son poste ; mais ce ne fut pas le clergé, ce fut la chambre. « Ces héros »de l'ordre légal, s'écriait le *National*, que dirigeait alors Carrel, ils ont »fui devant le choléra ! Ils ont fui alors qu'un devoir impérieux leur ordonnait de rester à leur poste ! Ils ont fui alors qu'il leur était prescrit de »soigner aux douleurs des masses, aux soulagements que leur détresse ré»clame ! L'équipage du *Vengeur* fait sombrer son vaisseau plutôt que de se »rendre ; alors que, de sa tête seule, il dominait le flot qui allait l'engloutir, »il brandissait en l'air sa glorieuse cocarde, aux cris de : *Vive la république ! »vive la liberté !* Il étonnait ses vainqueurs..... C'était là du courage mili»taire. Kléber disait à un officier : *Tu vas là, et tu y seras tué* ; l'officier »s'y rendait et succombait, c'était encore là du courage militaire. Le sol»dat qui serre ses rangs lorsque le boulet a balayé son camarade ; le con»scrit qui réclame l'honneur de monter le premier à l'assaut ; le tambour »qui bat la charge d'une seule main lorsque le canonnier de lui enlever »l'autre, c'est encore là du courage militaire ! Bussy d'Amboise saisant la »tête sanglante de Féraud, madame Roland cédant le pas au pied de »l'échafaud, à un vieillard dont elle consent à voir tomber la tête avant »la sienne, voilà du courage civil. Oh ! oui, lorsqu'il s'agit de courage, la »France est assez riche de ses souvenirs, et à cet égard le passé est une »garantie suffisante de l'avenir pour que nous puissions inventorier sans »honte les misères de l'époque actuelle. »

Carrel disait vrai ; M. Sue aurait donc pu mettre l'ombre dans son tableau du choléra, à côté de la lumière, en inventoriant les misères

---

(2) Mandement des vicaires généraux après la mort de M. de Quélen.

(1) Juin 1845.

Dans l'année 1845, il a été exporté d'Angleterre 14,800,000 bushels (cinq millions cinq mille hectolitres) de sel. Les contrées qui figurent pour la plus forte part dans ces exportations sont : la Russie, 1.784,140 bushels ; les Etats Unis, 4.324,769 ; la Prusse, 1.570,001 ; les colonies britanniques dans l'Amérique du nord, 1.361.124 ; la Hollande, 1.133,320 ; la Belgique, 1,027,666 (359,683 hectol.).

— On écrit de Ham au *Journal de la Somme* :

« Les terreurs bonapartistes ont recommencé il y a peu de jours. Le brouillon d'une lettre fut trouvé. Cette lettre était adressée au prince, par un caporal, et ce militaire y témoignait d'un dévoûment qui, sans doute, avait des bornes, même dans la pensée de celui qui en parlait. Néanmoins, grande rumeur : on crie à une conspiration militaire ! Une conspiration militaire, parce qu'un caporal écrit au prince !

« Enfin, armé de la fatale lettre, le capitaine de la compagnie du coupable, part pour Amiens, sans que M. Lemarde, commandant du château, soit prévenu par le chef de bataillon, et poste pour poste on voit revenir le capitaine, flanqué du général Feisthamel, l'homme qui trouve une différence entre deux *parce que*. Et justement le coupable qu'on lui amena, était le caporal Chollet, pour lequel, lors de souscription en faveur de la Pologne, il trouva cette magnifique invention du *parce que*.

« Le caporal avait déjà été mis en prison. Le général l'interrogea ; le *Journal de la Somme* et la souscription polonaise vinrent tout naturellement. Puis il lui parla de sa famille, qu'il connaissait très bien. Il paraissait hésiter le chef du complot. Enfin, après une heure et plus de questions de toute nature et de remontrances des plus vives, le caporal Chollet fut reconduit en prison, où il est encore. Le capitaine a également été mis en prison. »

— On écrit de Vendôme : Un curieux de vieux livres vient de faire une collection d'autographes qui a donné lieu à quelques observations singulières, et nous permet de faire connaître qu'elle est, aux yeux des amateurs, la valeur de certains personnages historiques.

Une lettre d'Abd-el-Kader, déclarée authentique, a été payée *vingt-neuf francs cinquante centimes*. Une pièce de vers de Boileau-Despréaux, a été cotée *cent francs*. L'écriture de la duchesse d'Angoulême a plus de prix que celle de son époux : on a payé un billet de la première *cinquante francs*, et un billet du second, *quinze francs*. Dans la famille Bonaparte, les différences ont été encore plus grandes. Un autographe Napoléon a valu *soixante francs* ; une lettre de Joséphine, *vingt et un francs* ; de Madame Mère, *trente-sept francs*. Les manuscrits de Joseph, de Lucien, de Louis, de Jérôme, ont été estimés 2, 10, 21 et 24 fr. 50 c.

— On annonce le prochain mariage de M. Félicien David avec une riche et belle anglaise devenue éperdument amoureuse du compositeur en entendant le *Désert*. Aussitôt que le mariage aura été célébré, les époux iront habiter une charmante maison de campagne à Marly.

— On écrit de Paris : Un soir, deux inspecteurs de police se promenaient dans la rue Monsieur, costumé d'une étrange sorte : point de chapeau, et pour tout vêtement, une chemise peu propre et un pantalon attaché par deux ficelles, ornées d'un grand nombre de nœuds. Un pareil habillement parut nécessairement suspect. Les inspecteurs l'interrogèrent, et, avec la plus grande naïveté, le monsieur convint qu'il s'appelait Henny, qu'il avait eu maille à partir avec la justice, qu'il était sorti depuis trois jours de la Force, qu'il était placé sous la surveillance de la police, et qu'on l'envoyait à Rouen. Il s'était dispensé de rester dans le ressort d'une rupture de ban. Henny fut traduit devant la police correctionnelle. Il comparaissait devant la huitième chambre.

Ses antécédents n'étaient rien moins que favorables. Il a subi trois condamnations pour vol, et, entre autres, une à cinq ans de réclusion. Puis, après avoir payé sa dette à la justice, il ne put s'astreindre aux obligations de la surveillance. Il a été condamné huit fois pour rupture de ban et notamment à cinq ans de prison. Henny, on le voit, ne se recommandait guère [illegible]

[illegible] Sur ces [illegible] on trouva [illegible] Henny s'aperçut qu'elles renfermaient un petit paquet. Il s'empressa de les découdre, et dans un morceau de papier, il trouva treize pièces d'or. Il aurait pu se les approprier.

Il se rendit auprès du médecin-en chef, M. Jacquemin, et lui remit cet argent qui, grâce à lui, fut restitué à son légitime propriétaire.

Cet acte louable a été favorable au malheureux Henny. Il n'a été condamné, pour la huitième fois, qu'à un mois de prison.

— Dans le commerce allemand figure depuis quelque temps un article remarquable : c'est une espèce de laine fabriquée avec les feuilles aciculaires des sapins et des pins ; on a établi en Silésie une fabrique où ce curieux tissu est confectionné. C'est à M. Friedlander de Creslau qu'on est redevable de la découverte du procédé par lequel on prépare cette laine. Il vient de [illegible] aussi ce procédé en France.

[illegible] de ces législateurs que l'on en réclamait, quand il aurait fallu donner à tous l'exemple du courage, du dévouement et de l'abnégation. Il manque, pour rendre ce tableau fidèle et ressemblant sur tous les points, la foule des roturiers blatardes de certaines maisons financières, la morne stupeur des visages des Tarcarets de notre époque, étonnés qu'on ne put secourir la peste et corrompre la mort, la tristesse officielle des paroles et les éternelles conversations de faire part, la peur jetant son lis de justice au milieu de ses veaux dans un de ces cercles où l'on parlait bas comme en pays ennemi, où la conversation était tout empreinte d'un parfum de camphre, où l'on ne respirait que l'odeur pétillante d'éther, lente et trempée de laudanum, où l'on soupirait plutôt qu'on ne respirait, où l'on se tâtait le pouls chaque fois que le pendule sonnait ; ces dîners qui semblaient un appendice du festin de la Statue de Pierre, un vrai *raout* de momies, enfin toutes ces scènes qui prouvent que le ridicule a son coin dans les plus sinistres tableaux.

Passons sans doute vu il y a quelques années, un dessin de Grandville, [illegible] des gens de finance à table en face d'un repas somptueux : les verres sont pleins, les plats fument, le vin pétille, les truffes constellent les entrées, les parfums s'épanchent leurs parfums. Mais là-bas, à la porte apparaît, sous un habit de livrée, un squelette importun, la Mort, costumée en maître d'hôtel, qui range d'un air sinistre, dit aux convives : « Je vous apporte un plat de mon métier. » Le bras qui levait la fourchette retombe ; les dents se serrent pour broyer les aliments ; les verres restent demi-pleins, la salive s'arrête sur les lèvres. Le sourire commencé se change en grimace, un frisson sympathique court de convive en convive au lieu du joyeux toast ; les corbeilles de fleurs s'inclinent, fanées, la clarté des bougies paraît plus pâle, les cheveux se dressent sur ces fronts que l'ivresse commençait à rougir, de ses teintes empourprées ; les oreilles sont dressées, les yeux fixes, ils ont peur.

Ce tableau de fantaisie de Grandville fut, pendant plusieurs mois, le portrait historique de plus d'un cercle pendant le choléra : tel salon avait adopté le camphre, tel autre l'ail, un troisième le soufre, plusieurs le vinaigre, et l'on ne pouvait pénétrer dans certains [illegible] sans passer un fleuve de chlorure à gué.

Si M. Sue voulait peindre les ridicules de l'humanité à temps du choléra, après avoir peint ce que la vertu a de plus héroïque et ce que le dévouement a de plus sublime, les sujets, on le voit, n'auraient point manqué à son imagination, ni les couleurs à sa palette. Alors nous n'aurions point à lui reprocher d'avoir immolé, dans la peinture du fléau qui décima la France, la vérité, la vraisemblance, les droits de l'histoire et les intérêts [illegible] de l'esprit de parti, et d'avoir calomnié à la fois son [illegible]

(*La suite à demain.*)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi, 21 *Mai* 1846.

Relâche pour les fêtes de l'Ascension.

Samedi, 23 *mai* 1846, 5e *représentation supplémentaire.*

Pour la dernière représentation :

LA REINE DE CHYPRE.

Samedi 30 *Mai clôture de l'année théâtrale.*

ANNONCES.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,

VAN DEN HEER

J. E. DUPORT,

staande het fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal in het *Korte Voorhout*, tegenover den Koninklijken Schouwburg.

WOENSDAG 20 MEI.

(Tot finale sluiting.)

De bruine Rok of **Eene les in de beleefdheid**, vaudeville in 1 bedrijf, naar het Fransch. Na hetzelve : **De geele Handschoenen**, vaudeville in 1 bedrijf, naar het Fransch. Tot slot : **De Rijkdom der Armen** of **Het Huishouden van den Schoenlapper**, vaudeville in 1 bedrijf, naar het Fransch.

De aanvang ten half negen uren.

Prijzen der Plaatsen : Eerste rang ƒ 1.40, Tweede rang ƒ 1.00. Derde rang ƒ 0.70. Vierde rang ƒ 0.40.

CIRQUE PRIVILÉGIÉ DU NORD

DANEMARCK,

SOUS LA DIRECTION DE

M. Didier Gautier,

Au Plein. — MERCREDI 20 *Mai.* — *Avant dernière représentation.*

Grande manœuvre de Cavalerie, Chevaux dressées. Exercices Equestres. — Danses. Scènes et Quadrille à cheval. — Exercices gymnastiques et Grotesques. — Pantomime nouvelle en plusieurs tableaux.

PRIX DES PLACES :

Premier rang fl. 1.00 Second rang fl. 0.50. Troisième rang fl. 0.30. quatrième rang fl. 0.50.

LES EXTRÊMES.

L'AMIRAL TOM POUCE ET LE GÉANT JOVANI VENIER.

Tom Pouce, âgé de 21 ans et 3 mois, a la taille d'un mètre et pèse 24 kilogrammes.

Le Géant Jovani, âgé de 22 ans et demi, a la taille de 2 mètres et 30 pouces et pèse 100 kilogrammes.

A cette exposition est joint un joli **Cabinet de figures de Cire.**

L'exposition est dans la Grande Loge au *Plain*. (Voir l'affiche.)

J'ai l'honneur de remercier le public des nombreuses visites, dont il nous a honorés pendant la Foire et surtout des cadeaux, que nous avons reçus comme témoignages de satisfaction de quelques hauts personnages, et que nous conserverons comme souvenirs, quand nous serons loin d'ici.

Tom Pouce.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR,

le Havre et la Hollande.

Le *steamer* **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam, le matin de mercredi, 20 Mai.

S'adresser à MM. Smith & Ce, *Boompjes*, A. 170, à Rotterdam.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait repousser et en prévient la décoloration. Le pot, 2 fr. 50 c. ; tous les pots portent le cachet et la signature. Dépôt chez M. Crémin, coiffeur ; et Ronsburg, à La Haye ; Kerckhoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 18 Mai.

	Dette active.		72	6/16
	Dito dito.		72	5/16
	[illegible]			
	[illegible]	4	—	93 1/4
	[illegible]	4	—	[illegible]
Pays-Bas	Syndicat.	4	—	99
	Dito	3	—	[illegible]
	Société de Commerce.	4	—	170 1/2
	Act. du lac de Harlem.	5	—	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin.	4	—	111
	Act. du chemin de fer Holland.		—	[illegible]
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	102
	Inscript. au Grand Livre	3	—	67
	Certificats au dito	6	—	69 1/2
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 1/2
	Emprunt de 1840	4	—	93 1/2
	[illegible]			
	[illegible]			
Russie	[illegible]			
	Dette différée à Paris.		—	—
	Différed		—	—
Espagne	Arrérages	5	—	20
	Dito	3	—	37 1/2
	Coupons Ardoins.		—	19
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	108 1/2
	Dito dito.	2 1/2	—	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre.	5	—	[illegible]
Pologne	Actions 1836.		—	[illegible]
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	[illegible]
	dito dito 1840		—	84 1/2
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	59

Bourse d'Anvers du 15 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — [illegible] 5 % 20 A. — Dette différée ancien, ». ». — Passive 5 % ». — Lots [illegible] Cours après la Bourse (2 ½ heures). Ardouin 20 cours.

Bourse de Londres du 16 Mai.

3 % Cons. 96 ⅜. — 2 ½ % [illegible] 3 % red. 92. — [illegible] 3 % 36 ⅜, 37. — Portugais [illegible] Russes 140 ¼.

Bourse de Vienne du 12 Mai.

Métalliques, 5 % [illegible] — Lots de fl. 500, 154. — [illegible] 250, 122. Actions de la Banque 979.

LA HAYE, chez **Léopold Loebenberg**, *Lage Nieuwstraat*.